



in bw

Fostplus

Ensemble > Trions bien > Recyclons mieux

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
PMC	08-22	05-19	05-19-31(sa)	16-30	14-28	11-25	9-23	6-20	03-17	1-15-29	12-26	10-24
Papiers-cartons	15	12	12	9	7	4	2-30	27	24	22	19	17

Collecte des papiers-cartons le mercredi uniquement pour l'av. de Mérode, l'av. G. Marchal, la rue Boisacq, rue de Rixensart, rue de la Station, av. Albert 1<sup>er</sup> (depuis le rond-point Y. Londo jusqu'à la gare de Genval), rue de Rosières (depuis la rue de la Station jusqu'à, y compris, la Place Becquevort et le rond-point Peyo), place Ardelle, rond-point Moreau de Melen, rue des Papeteries, rue des Ateliers, rue Balatum, square des Papeteries, rue du Monastère 2 et 4.

Papiers-cartons	17	14	14	11	9	6	4	1-29	26	24	21	19
Ordures ménagères	Chaque semaine en fonction des zones décrites au verso (le lendemain si jour férié)											

Pour de plus amples renseignements sur les collectes de déchets, voir au verso.

**Remarque :** pour les immeubles sis « Georges Marchal » n°2 et 4 ainsi que pour les immeubles sis « Clos des Marnières » n°1 à 5, pas de collecte en porte-à-porte pour les Ordures Ménagères (OM). Veuillez utiliser les conteneurs enterrés installés sur le site selon les instructions fournies.

# Visez juste avec le guide de tri des emballages



PMC (bien vidés, bien égouttés ou bien raclés)

**P** Bouteilles et flacons en Plastique

**M** Emballages Métalliques

**C** Cartons à boissons

**Remarques :**

- Pas de bidons en plastique accrochés aux liens de fermeture du sac PMC.
- Pas d'emballage d'une contenance supérieure à 8L.
- Aplatissez les bouteilles en plastique, remettez-y le bouchon et gagnez de la place dans le sac PMC.



Uniquement bouteilles et flacons en plastique et donc aucun autre emballage ou objet en plastique

Aussi : aérosols alimentaires et cosmétiques, plats et barquettes en aluminium, couvercles et bouchons métalliques

Collecte en porte-à-porte\*



**Évitez les erreurs les plus fréquentes**



Les barquettes et les ravers en plastique



La frigolite, les papiers aluminium et cellophane



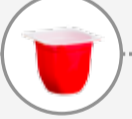
Tous les autres emballages et objets en plastique



ORDURES MÉNAGÈRES



Le gobelet en plastique



Le pot de yaourt



Les papiers et cartons sales

**Sont à déposer au recyparc :**

- Les emballages avec bouchon de sécurité enfant (ex.: déboucheurs corrosifs, détartrants corrosifs pour toilettes).
- Les emballages de pesticides (insecticides, herbicides, anti-mousses, raticides...), d'huiles de moteurs, de peintures, laques et vernis.
- Les films d'emballages en plastique tels que les sacs, les films entourant les bouteilles et les rouleaux de papiers essuie-tout, ...
- Emballages avec au moins un des pictogrammes suivants :



• Les pots de fleurs.



**Bouteilles, bocaux et flacons en verre transparent**

À déposer dans les bulles\*



Verre coloré

Verre incolore



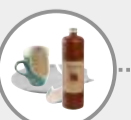
**Remarques**

- Séparez le verre incolore du verre coloré.
- Bien vidé; ni couvercle ni bouchon.
- Ne laissez rien traîner autour des bulles à verre! Les dépôts sauvages sont passibles de sanctions.

**Évitez les erreurs les plus fréquentes**



Les verres résistant aux hautes températures



La porcelaine, la céramique et la terre cuite



Le verre plat tel que vitres et miroirs, l'opaline et le cristal



Les ampoules économiques et les tubes néon



**Remarque :** Les ampoules à filament, halogènes et les verres à boisson cassés sont à jeter bien emballés dans vos déchets résiduels.

**Papiers-cartons**

Collecte en porte-à-porte\*



Sacs en papier et boîtes en carton, journaux, revues, dépliants, livres, papier à lettre et pour imprimantes

**Remarques**

- Maximum 1 m<sup>3</sup>.
- Enlevez le film en plastique des publications.
- Ficelez vos piles de papiers ou mettez-les dans des caisses en carton, bien fermées de max. 15 kg.

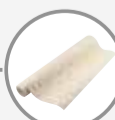
**Évitez les erreurs les plus fréquentes**



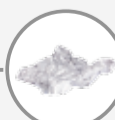
Les papiers et cartons sales



Les photos



Le papier peint



Le papier aluminium



ORDURES MÉNAGÈRES



Le logo Point Vert sur un emballage indique que l'entreprise qui met le produit sur le marché contribue au financement des collectes sélectives, du tri et du recyclage des emballages ménagers. Cela ne dit rien sur la recyclabilité du produit ou de son emballage et ce n'est pas une instruction de tri.

\*ou via le recyparc

# Commune de Rixensart

## Collectes des ordures ménagères

Chaque semaine selon les zones (voir ci-après). **S'il s'agit d'un jour férié, la collecte a lieu le lendemain.**

## Collectes des déchets encombrants

1 fois par an en porte-à-porte (dates en fonction des zones ci-après).

Pour cette collecte, les équipements électriques et électroniques, grands objets inertes et pneus ne sont pas acceptés.

Pour l'évacuation de ces déchets, les habitants sont invités à se rendre au recyparc (voir dernière page). Si vous êtes dans l'incapacité de vous rendre au recyparc (objets trop lourds ou trop grands, pas de véhicule adapté), vous pouvez appeler In BW (votre intercommunale de gestion des déchets), au **n° gratuit : 0800 49 057**. L'appel sera enregistré (coordonnées, types de déchets, volume...) et un rendez-vous sera fixé dans les semaines qui suivent.

Les déchets devront être triés et sortis pour l'heure fixée. Il est demandé de les sortir à un endroit facilement accessible tel que l'enlèvement puisse se dérouler en toute sécurité. Sortez vos déchets le jour même pour éviter tout dépôt sauvage. Le prix de l'enlèvement est fixé à 5 € pour les 2 premiers m<sup>3</sup>, 1 m<sup>3</sup> supplémentaire pourra être évacué au prix de 5 € soit un maximum de 3 m<sup>3</sup> pour 10 €.

Les habitants devront être présents lors de l'enlèvement afin d'effectuer le paiement comptant et de signer un bon d'enlèvement.

Si un objet pèse plus de 25 kg et que vous ne pouvez aider notre agent à le porter, signalez-le lors de la prise de rendez-vous.

En cas d'absence, de non-paiement ou de non-conformité des déchets, aucun enlèvement ne sera réalisé !

## Collectes des sapins de Noël

Les sapins seront déposés de boules, guirlandes, jeux de lumière (toute décoration en général) et de tout système qui permette à un sapin sans racines de tenir debout. Les sapins en plastique sont également exclus.

**Zone Genval 1, Zone Genval 2 et Zone Rosières : le lundi 8 janvier 2018**

**Zone Rixensart 1, Zone Rixensart 2 et Zone Bourgeois : le lundi 15 janvier 2018**

## Collectes des petits déchets chimiques

**La Commune organise cinq collectes par an : 3 février, 21 avril, 16 juin, 8 septembre et 17 novembre. Un véhicule stationne à 4 endroits dans la Commune :**

**Rixensart :** rue du Cyclone (de 8 h à 10 h). **Bourgeois :** Place Cardinal Mercier (de 10 h 15 à 12 h 15).

**Genval :** Place Communale (de 12 h 30 à 14 h 30). **Rosières :** parking de l'église (de 14 h 45 à 16 h 45).

**Sont autorisés :** piles, peintures, vernis, colles, résines, thermomètres, aérosols, batteries, tubes d'éclairage, solvants, encres, radiographies, médicaments, cosmétiques, huiles et graisses de cuisine, extincteurs, produits d'entretien, engrais, produits photographiques. **De quoi vous éviter la file au recyparc !**

## Collectes des déchets verts du samedi

**La Collecte, réservée aux ménages rixensartois, est organisée du 21 avril au 17 novembre. Pas de collecte les 12 mai, 21 juillet, 18 août et 3 novembre.**

**Le camion est situé aux heures et lieux suivants :**

**Rosières -** parking de l'Église (de 10 h à 11 h).

**Bourgeois -** Place Cardinal Mercier (de 11 h 15 à 12 h 15).

**Genval -** coin rue des Deportés/route d'Ohain (de 12 h 30 à 13 h 30)

**Rixensart -** rue du Cyclone (de 13 h 45 à 14 h 45).

**Beau Site -** Square de la Résistance (de 15 h à 16 h).

Sont acceptés : les tontes de pelouse, mauvaises herbes, branchage de max. 5 centimètres de diamètre, tailles de haies, feuilles mortes, fleurs fanées.



## Refusé à la collecte des encombrants

Si vos déchets ne correspondent pas à la définition d'un encombrant, nous serons dans l'incapacité de les enlever. Vous serez contraints de les reprendre et de les orienter vers la filière appropriée. Inutile de mettre des déchets dans des sacs noirs ou dans tout autre sac non réglementaire. Les collectes d'encombrants ne sont pas des alternatives aux sacs poubelles payants. Mettez ces déchets dans vos sacs poubelles réglementaires et présentez-les lors des collectes d'ordures ménagères !

Respectez l'environnement en veillant à ne pas y mettre :

- des déchets qui peuvent être recyclés et/ou valorisés
- des déchets dangereux devant être traités de manière spécifique

Type de déchet refusé	Comment les évacuer ?	Traitement prévu
<b>Petits déchets entrant dans un sac poubelle</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Sac poubelle d'ordures ménagères (collecte chaque semaine)</li></ul>	Incinération avec récupération d'énergie
<b>PMC</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Sac poubelle PMC bleu (collecte toutes les 2 semaines)</li></ul>	Recyclage
<b>Papiers-cartons</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Collecte toutes les 4 semaines</li></ul>	Recyclage
<b>Bouteilles, flacons et bocaux en verre</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Buelles à verre ou recyparcs</li></ul>	Recyclage
<b>Équipements électriques et électroniques :</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Détaillants ou recyparcs</li><li>• Acceptés aussi aux enlèvements d'encombrants à la demande</li></ul>	Remploi ou recyclage
<b>lave-vaisselle, lave-linge, frigos, écrans, sèche-cheveux, rasoirs, GSM, mixers...</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Compostage et broyage à domicile</li><li>• Recyparcs (si &lt; 2 m<sup>3</sup>)</li><li>• Plate-forme de compostage de l'in BW à Basse-Wavre 010 84 53 93 (si &gt; 2 m<sup>3</sup>)</li></ul>	Compostage
<b>Déchets verts :</b> tontes de pelouse, feuilles...	<ul style="list-style-type: none"><li>• Recyparcs (si &lt; 2 m<sup>3</sup>)</li><li>• Louer un conteneur (si &gt; 2 m<sup>3</sup>)</li></ul>	Recyclage
<b>Déchets inertes :</b> lavabos, cuvettes de wc, briquallions, briques, tuiles, carrelages, béton...	<ul style="list-style-type: none"><li>• Recyparcs (dans des sacs agréés achetés à la Commune)</li><li>• Centres agréés (si grandes quantités, voir <a href="http://environnement.wallonie.be">http://environnement.wallonie.be</a>)</li></ul>	Mise en CET (décharge) spécifique
<b>Déchets spéciaux (petits déchets chimiques) :</b> peinture, pesticides, citrages, batteries de voitures, extincteurs, tubes néon...	<ul style="list-style-type: none"><li>• Recyparcs</li></ul>	Traitements respectueux de l'environnement
<b>Amiante-ciment (« Eternit ») :</b> tôles ondulées, ardoises, tuyaux...	<ul style="list-style-type: none"><li>• Recyparcs (max 4 pneus par mois et par ménage)</li><li>• Acceptés aussi aux enlèvements d'encombrants à la demande</li></ul>	Recyclage
<b>Pneus</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• consulter le site web <a href="http://www.maboutilliegaz.be">www.maboutilliegaz.be</a></li></ul>	Valorisation
<b>Bonbonnes de gaz</b>		

**Sont également exclus tous les déchets d'origine professionnelle et industrielle !**

## Remarques importantes :

- Les collectes commencent **dès 6 h du matin**. Prière de sortir vos déchets la veille **à partir de 20 h**.
- Poids maximum des sacs poubelles conformes : 15 kg.
- Placez-les à **un endroit bien visible** pour les collecteurs.
- **S'ils n'ont pas été collectés**, contactez In BW (votre intercommunale de gestion des déchets) au plus tard le lendemain. Tout appel parvenant après ce jour ne sera plus nécessairement pris en compte.
- En cas de travaux, placez vos déchets à **un endroit accessible**.
- Les collectes peuvent ne pas être assurées si les voiries sont inaccessibles pour cause de verglas ou d'enneigement.

## Horaires et adresse du recyparc le plus proche \*

Colline du Glain 33, 1330 Rixensart (Genval), **T 02 654 12 26**

• **Horaire d'hiver (du 01.11 au 31.03) :** du lundi au samedi de 10 h à 17 h 15. Fermeture à 15 h 15 les 24 et 31/12.

• **Horaires d'été (du 01.04 au 31.10) :** du lundi au vendredi de 11 h à 18 h 15, le samedi de 10 h à 17 h 15.

• **Jours de fermeture :** les dimanches, les jours fériés légaux, le **27/09/2018**, le **02/11/2018** et le **26/12/2018**.

## Maximum 2 m<sup>3</sup> par visite et 5 m<sup>3</sup> par mois !

Vous pouvez y déposer vos papiers-cartons, emballages PMC, bouteilles, flacons et bocaux en verre transparent, encombrants, déchets verts, inertes, métaux, piles, bouchons de liège, textiles, bois, équipements électriques et électroniques, déchets spéciaux des ménages, huiles et graisses de friteuses, huiles de moteurs, pneus, amiante-ciment, plâtres, verres plats et pots de fleurs.

\*Tous les recyparcs gérés par l'intercommunale vous sont accessibles.

## Vos déchets n'ont pas été collectés ?

Si vous avez respecté les consignes et que vos déchets n'ont pas été collectés, contactez In BW (votre intercommunale de gestion des déchets), au plus tard le lendemain du jour de la collecte :

**0800 49 057**  
**[valmat@inbw.be](mailto:valmat@inbw.be)**

Pour les déchets verts et les petits déchets chimiques, contactez le service environnement de la commune de Rixensart au **02 634 35 77** ou par mail **[eco-conseil@rixensart.be](mailto:eco-conseil@rixensart.be)**.

**inbw**

**Fostplus**

Ensemble > Trions bien > Recyclions mieux



## Listes des rues, zone par zone

### **RIXENSART 1 : collecte des ordures ménagères le lundi et collecte des encombrants le 13.06.**

Albertine (Avenue)	Chevreuils (Sentier des)	Limal (Rue de)
Albertine (Petite avenue)	Churchill (Avenue W.)	Mare aux Loups (Clos de la)
Alexandre (Avenue)	Clos Royal (Avenue du)	Marie-Christine (Avenue)
Anémones (Avenue des)	Collin (Avenue A.)	Meunier (Chemin du)
Aubépines (Avenue des)	Curé Glibert (Avenue)	Millénaire (Place du)
Augette (Rue de l') – 1 <sup>re</sup> partie (entre la rue Albert 1 <sup>er</sup> et la rue A. Collin)	Cyclone (Rue du) de Clermont-Tonnerre (Avenue)	Monastère (Rue du) (sauf les n° 2 & 4)
Aurore (Avenue de l')	Écoles (Rue des)	Paix (Avenue de la)
Avenir (Avenue de l')	Écoles (Sentier des)	Paola (Avenue)
Baudouin (Avenue)	Église (Rue de l')	Pèlerin (Avenue du)
Beau Site (Place du)	Europe (Avenue de l')	Poperinge (Avenue de)
Beau Site I <sup>re</sup> Avenue	Ferme (Rue de la)	Prince de Liège (Avenue)
Beau Site II <sup>e</sup> Avenue	Foch (Avenue Maréchal)	Procession (Sentier de la)
Beau Site III <sup>e</sup> Avenue	Fond Marie Monseu (Avenue du)	Québec (Avenue du)
Beau Site IV <sup>e</sup> Avenue	Froidmont (Rue de)	Reine Astrid (Avenue)
Beau Site V <sup>e</sup> Avenue	Gare (Place de la)	Reine Elisabeth (Avenue)
Beauchamp (Avenue de)	Gare (Rue de la)	Reine Fabiola (Avenue)
Birstall (Promenade de)	Général Cordier (Avenue)	Résistance (Avenue de la)
Bleuets (Rue des)	Hermant (Avenue Jean)	Résistance (Square de la)
Boulogne-Billancourt (Avenue) – 1 <sup>re</sup> partie (entre la rue des Bleuets et la rue Albert 1 <sup>er</sup> )	Hêtres (Drève des)	Rossignols (Sentier des)
Campanules (Clos des)	Jean de Luxembourg (Avenue)	Royale (Avenue)
Cerisiers (Avenue des)	Jefferys (Place)	Terlinden (Avenue)
Château (Avenue du)	Joséphine Charlotte (Avenue)	Tilquin (Avenue M.)
Château (Drève du)	Léopold (Avenue)	Touquet (Avenue du)
	Léopold (Petite avenue)	Verte (Place)
		Vierge (Sentier de la)
		Winterberg (Avenue de)

### **RIXENSART 2 : collecte des ordures ménagères le mardi et collecte des encombrants le 14.06.**

Acacias (Avenue des)	Bois du Héron (Avenue du)	Châtaigneraie (Av de la)
Amélie (Avenue)	Bois-là-Haut (Avenue du)	Croy (Rue Albert)
Augette (Rue de l') – 2 <sup>e</sup> partie (de l'avenue Kennedy à la rue du Monastère)	Boulogne Billancourt (Avenue) – 2 <sup>e</sup> partie (de la rue du Monastère à l'avenue Kennedy)	de Grimberghe (Avenue Roger)
Azalées (Avenue des)	Chapelle Robert (Sentier)	de La Rochefoucauld (Av) de Montalembert (Avenue)
Bel-Air (Avenue)		

Deceuster (rue Denis) (de l'Av. F. Roosevelt à Colline du Glain)	Kennedy (Avenue J.)	Ramiers (Avenue des)
Dereume (Rue Edouard)	Legrand (Avenue)	Renard (Avenue André)
Docteur Schweitzer (Avenue)	Lilas (Rue des)	Ripont (Avenue de)
Du Bost (Avenue Baron)	Limalsart (Rue de)	Rond-Point (Avenue du)
Étourneaux (Avenue des)	Marnières (clos des)	Roosevelt (Avenue Fr.)
Félix (Avenue)	Marchal (Avenue G.)	Rose France (Avenue)
Fleurs (Rue des)	Marie-Henriette (Avenue)	Roseraie (Avenue de la)
Fond de la Vigne (Rue du)	Marie-Jeanne (Avenue)	Sapins (Drève des)
Françoise (Avenue)	Marie-José (Avenue)	Sept Bonniers (Avenue des)
Glain (Colline du) + sentier	Mérode (Avenue de)	Sorbiers (Avenue des)
Grande Bruyère (Rue de la)	– 1 <sup>re</sup> partie (de la rue Boisacq à l'av. Kennedy)	Source (Chemin de la)
Hautfenne (Rue Adelin)	Monseigneur (Avenue)	Suzanne (Avenue)
Hauts Taillis (Avenue des)	Naessens de Loncin (Av. Général)	Thérèse (Avenue)
Institut (Rue de l')	Nicodème (Avenue Paul)	Tourterelles (Avenue des)
Jacqueline (Avenue)	Pâquerettes (Avenue des)	Villefranche (Avenue de)
Jeanne (Avenue)	Patch (Rue du)	Yvan (Avenue)
	Plagniau (Rue du)	

**Remarque:** pour les immeubles sis « Georges Marchal » n°2 et 4 ainsi que pour les immeubles sis « Clos des Marnières » n° 1 à 5, pas de collecte en porte-à-porte pour les Ordures Ménagères (OM). Veuillez utiliser les conteneurs enterrés installés sur le site selon les instructions fournies.

## **BOURGEOIS ET ROSIÈRES : collecte des ordures ménagères le mercredi et collecte des encombrants le 15.06.**

Aldo Moro (Avenue)	Chapelle (Rue de la)	Haute (Rue)
Allende (Av Salvadore)	Clos de la Brise	Huens (Rue Aviateur)
Augette (Rue de l') – 3 <sup>e</sup> partie (entre la rue de Messe et l'avenue Kennedy)	Clos de l'Enfant des Étoiles	Jean XXIII (Avenue)
Baillois (rue du)	Clos du Champ de Bourgeois	Lambermont (Rue)
Bassette (Rue de la)	Clos du Verger	Lasne (Chaussée de)
Bazar (Rue du)	Deceuster (rue Denis) (de l'Av. F. Roosevelt à la rue de la taillette)	Manteline (Rue de la) (Genval)
Bazar (Sentier du)	Demamet (Chemin)	Mérode (Avenue de) – 2 <sup>e</sup> partie (de l'av. Kennedy à la rue Haute)
Belloy (Chemin du)	Denis (Sentier)	Messe (Rue de)
Beumer (Rue Dyna)	Deux Fermes (Chemin des) (Rosières)	Moulin (Rue du)
Boisacq (Rue)	Fond Jean Rosy (Avenue du)	Nivelles (Rue de)
Bois d'Aywiars (Sentier du)	Fontaine (Rue de la) (Genval)	Reine (Rue de la)
Bois Moue (Sentier du)	Grenadiers (Avenue des)	Renipont (Rue de) (Genval)
Cailloux (Rue des)		Réservoir (Rue du)
Cardinal Mercier (Place)		Révérant Père Pire (Avenue)

Roi (Rue du)	Chariots (Rue des)	Vieux Moulin (Rue du)
Saint-Roch (Rue)	Curé (Rue du)	Nouvelle (Avenue)
Taillette (Rue de la)	Église St-André (Rue de l')	Panorama (Rue du)
Tram (Quai du)	Englebert (Avenue)	Panorama (Sentier du)
Wavre (Chaussée de)	Ferme du Plagniau (Rue de la)	Pont de la Lasne (rue du)
Ardelle (Place)	Fory (Drève du)	Prince (Chemin du)
Bergères (Rue des)	Fory (Rue du)	Privée (Avenue)
Bierges (Rue de)	Genvai (Rue de)	Procession (Rue de la)
Bois de Broux (Rue du)	Grand Cortil (Rue du)	Ransbienne (Avenue de la)
Bois du Bosquet (Rue)	Jolie (Rue)	Rosier Bois (Rue)
Brasseries (Rue des)	Kwakenbienne (Rue)	Sapinière (Avenue de la)
Carrière (Chemin de la)	La Hulpe (Rue de)	Striquet (Rue du)
Cense (Avenue de la Petite)	Malaise (Rue de)	Templiers (Rue des)
Chapelle aux Prés (Rue de la)	Maillard (Rue du Pré)	Tombeek (Rue de)
	Monastère (Rue du) 2 et 4	Van Beethoven (Avenue)
	Montagne (Rue de la)	

## **GENVAL 1: collecte des ordures ménagères le jeudi et collecte des encombrants le 11.06.**

(partie haute)	Fontaine (Rue de la)	Parc du Centenaire II <sup>e</sup> Av.
Albert 1 <sup>er</sup> (Avenue) – 1 <sup>re</sup> partie (de la rue de la Bruyère au Vieux chemin de l'Helpe)	Fontaine au Chêne	Parc du Centenaire III <sup>e</sup> Av.
Alouettes (Champ des)	Fontaine Fonteny	Parc du Centenaire IV <sup>e</sup> Av.
Bocage (Clos du)	Gevaert (Avenue) – 1 <sup>re</sup> partie (de la rue du Tilleul à la Place Communale)	Parc du Centenaire V <sup>e</sup> Av.
Bois des Mayeurs	Gros Tienne (Rue du)	Pergola (Clos de la)
Bois Pirard	Helpe (Vieux chemin de l'): de la rue de la Bruyère à l'avenue Albert 1 <sup>er</sup>	Pétrales (Champ des)
Bosquet (Avenue du)	Hulet (Avenue)	Poplis (Clos des)
Bruyère (Rue de la)	Jonquilles (Rue des)	Primevères (Square des)
Buissons (Clos des)	La Closière	Ste-Anne (Chemin)
Centre (Avenue du)	Mahiermont (Petite rue)	Ste-Anne (Clos)
Chêne à la Croix	Mahiermont (Rue)	Steyaert (Avenue)
Combattants (Av des) – 1 <sup>re</sup> partie (de la Petite rue du Vallon à la Place Communale)	Manteline (Rue de la) (de la Place communale à la rue de Renipont)	Stouffs (Rue J. B.)
Communale (Place)	Mascau (Rue)	Tilleul (Rue du)
Couvent (Rue du)	Mazerine (Clos de la)	Tombes (Rue des)
Cygne (Champ du)	Montegnien (Rue Colonel)	Trois Sources (Avenue des)
Dehan (Rue)	Ohain (Route d')	Val de la Rivière
Déportés (Rue des)	Pachis à la Croix	Val Fleuri (Drève du)
Domvart (Clos)	Parc du Centenaire I <sup>re</sup> Av.	Vallon (Petite rue du)
Elsborn (Avenue d')		Vallon (Rue du): de la Petite rue du Vallon à la Rue des Déportés
Fond Tasnier		Vandercam (Rue J. B.)
		Volontaires (Rue des)

## GENVAL 2: collecte des ordures ménagères le vendredi et collecte des encombrants le 12.06.

Albert 1 <sup>er</sup> (Avenue ) (2 <sup>e</sup> partie du Vieux chemin de l'Helpe à la rue de Rixensart)	Desmet (Rue Joseph)	Martyrs (Place des)
Ateliers (rue des)	Eaux Vives (Avenue des)	Merisiers (Avenue des)
Balatum (rue)	Érables (Avenue des)	Neugis (Avenue des)
Beau Rivage (Avenue)	Faisanderie (Avenue de la)	Normande (Avenue)
Becquevort (Place R.)	Garenne (Champ de la)	Papeteries (square des)
Bel Horizon (Avenue)	Genêts (Avenue des)	Quatre Vents (Clos des)
Belle Vue (Rue de)	Gevaert (Avenue) – 2 <sup>e</sup> partie (de la rue du Tilleul à la rue de la Station)	Rixensart (Rue de)
Biche (Avenue de la)	Helpe (Vieux chemin de l') (de l'av. Albert 1 <sup>er</sup> à la rue du Cerf)	Rosières (Rue de)
Bois (champ du petit)	Hoover (Avenue H.)	Sablière (Rue de la)
Bon Air (Avenue)	Hubaut (Place)	Salmon (Rue)
Bonne Fontaine (Avenue)	Joli Mai (Avenue du)	Sartage (Avenue du)
Cense du Sart (clos)	Lac (Avenue du)	Sentier 42
Cerf (Rue du)	Lannoye (Rue A.)	Sentier 45
Champ l'Abbé (Rue du)	Lilas Blancs (Clos des)	Station (Rue de la)
Combattants (Avenue des) – 2 <sup>e</sup> partie (de la Petite rue du Vallon à la rue de la Station)	Lisière (Clos de la)	Tasnière (Rue de la)
Cormiers (Avenue des)	Loos (rue Charles F. Loos)	Théâtre (Avenue du)
	Magnolias (Drève des)	Vallon (rue du) (de la petite rue du Vallon à la rue de la Station)
		Val Saint-Pierre (Drève du)



### Accepté à la collecte des encombrants

**Tout objet trop grand et/ou trop lourd pour entrer dans un sac poubelle!**

**Et qui reste dans des limites acceptables pour le collecteur :**

Objets d'un poids inférieur à 50 kg et d'une taille inférieure à 2,1 m x 1,5 m

- **Grands objets en plastique** (bassines, seaux, meubles, tables, chaises, gouttières en PVC, etc.)
- **Grands objets en métal** (bassines, seaux, meubles, tables, chaises, vélos, etc.)
- **Grands objets en bois** (meubles, portes, chaises, châssis, meubles en rotin, etc.)
- **Tapis, matelas, fauteuils, divans, etc.**
- **Verres plats** (miroirs, vitres, carreaux, etc.) à bien emballer, pensez aux chargeurs !
- Souches, troncs d'arbres et branches de plus de 15 cm de diamètre



**Grand Nettoyage de Printemps  
les 23, 24 et 25 mars 2018**

Pour les aspects concrets,  
consultez votre commune.

Plus d'infos sur [www.walloniepluspropre.be](http://www.walloniepluspropre.be)